

Pics de pollution et plans d'alerte

Air Extérieur

#pollution atmosphérique #transports en commun #chauffage #pic de pollution #chauffage au bois
#trafic routier

« Pollution. Réduisez votre vitesse ». Le message s'affiche sur les autoroutes, les périphériques, dans les rues des grandes agglomérations, lors des #pics de pollution. En ralentissant, le #trafic routier, première cause de #pollution atmosphérique, émet moins de particules dangereuses pour la santé.

Quelle réalité se cache derrière l'expression « pic de pollution » ?

On parle de pic (ou d'épisode) de pollution de l'air lorsque le seuil d'information et de recommandation ou le seuil d'alerte définis par le [Code de l'environnement](#) est dépassé, ou risque d'être dépassé. Les seuils sont fixés pour les quatre polluants atmosphériques suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2). (Source : [Ministère des solidarités et de la santé](#))

La pollution chronique plus dangereuse ?

En termes d'impacts sanitaires, pour une même durée d'exposition, les pics de pollution présentent des impacts plus importants que les « niveaux de fond ». C'est pourquoi des mesures spécifiques sont prises en cas de concentration élevée en polluants.

“ Malgré tout, du fait de la durée d'exposition, c'est bien la pollution chronique c'est-à-dire celle au quotidien qui cause globalement le plus d'impacts sanitaires. ”

[Atmo Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Quand parle-t-on d'alerte ?

Au niveau local, le dépassement, ou le risque de dépassement, de l'un des seuils fixés conduit au déclenchement de [procédures préfectorales](#) et la mise en place de plusieurs mesures. Parmi ces mesures : la diffusion des recommandations sanitaires définies par le ministère chargé de la Santé et la mise en place d'interdictions.

En cas d'épisode de pollution, le dispositif préfectoral comporte plusieurs niveaux :

- le niveau d'information (recommandations sanitaires et comportementales)
- le niveau d'alerte 1 et 2 (mesures d'urgence et obligatoires de restriction des activités polluantes)

Quelles mesures pour bousculer nos habitudes ?

Le changement de nos habitudes lors de pic de pollution - et donc en matière de pollution atmosphérique - est essentiellement impulsée par les pouvoirs publics et motivée par la réglementation.

A partir de l'alerte de niveau 1, certaines préfectures imposent les mesures suivantes :

- la vitesse de circulation des véhicules est réduite, souvent de 20km/h, selon les axes routiers
- l'utilisation du #chauffage au bois (ou de ses dérivés) individuel d'appoint ou d'agrément est interdit.
- la température de #chauffage des bâtiments doit être maîtrisée et réduite
- l'activité sur les chantiers, génératrice de poussières doit être réduite et si elle est maintenue, il doit y avoir des mesures compensatoires efficaces (arrosage...)

- l'utilisation de groupes électrogènes n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation électrique d'intérêts essentiels, notamment de sécurité

En cas d'alerte de niveau 2 :

- le préfet peut mettre en place la circulation différenciée, sur la base de la [Vignette Crit'Air](#) (Certificat qualité de l'air).
- certaines agglomérations appliquent la gratuité des # transports en commun ([Grenoble](#)) ou des tarifs préférentiels ([Lyon](#), [Toulouse](#)).

Il n'existe pas de niveau 3 officiel. Pourtant, certaines collectivités, comme la Ville de Grenoble par exemple, mentionnent un « [niveau 2 aggravé](#) » amenant à « réduire encore le nombre de classes de véhicules autorisées à circuler ».

En rapprochant les diverses mesures des constats alarmants des [effets de la pollution sur notre santé](#) une question se présente en matière de changement d'habitude. Si nous pouvons rouler plus doucement pendant les pics de pollution et que les véhicules les plus polluants peuvent rester à l'arrêt, pourquoi n'appliquons-nous pas tout le temps ces mesures dites « d'urgence » ?

- [Comment limiter la pollution du trafic routier ?](#)
- [Air et santé : Un outil pour mieux agir et se protéger !](#)
- [RECO SANTE : un outil pour se protéger des impacts de la pollution de l'air sur la santé](#)
- [De l'injustice sociale dans l'air : Pauvreté des enfants et pollution de l'air](#)